



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 82077

Texte de la question

M. Michel Bouvard * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude soulevée parmi les apiculteurs par ses déclarations lors du congrès de l'AGPM en annonçant une décision en procédure d'urgence, après l'avis que rendra le comité d'homologation en octobre prochain pour l'homologation d'un nouvel insecticide appelé le Poncho-Maïs. La molécule active de cet insecticide est la clothianidine, tout aussi toxique que celles suspendues par ses prédécesseurs, à savoir l'imidaclopride et le fipronil. Compte tenu des problèmes à l'origine des interdictions précédentes, il lui demande s'il semble opportun par de nouvelles habilitations de tenter à nouveau une expérience qui viendrait déstabiliser un processus de responsabilisation qui a été long à mettre en place.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le printemps. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire, d'ici la fin du premier semestre 2006, une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82077

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11897

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1241